

28 MAI 1990

LE DIRECTEUR
de
l'Office fédéral des
Affaires économiques extérieures

Berne, le 28 mai 1990

2520.1 EG

ConfidentielleMonsieur le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz

Copie: Secrétariat du Chef du DFAE
Secrétaire d'Etat DFAE

Direction du droit international public
Mission Bruxelles
Délégation Genève

jek, ari, pur, gir, kel, bal, zos

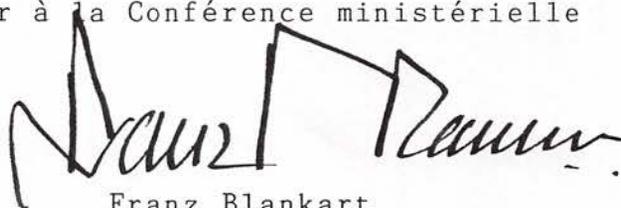
Les nordiques, l'acquis et les exceptions

- 1 La prénégociation qui se tient actuellement à Genève prouve une fois de plus que le problème est moins la Communauté que l'AELE. Le point de cristallisation est le problème des exceptions.
- 2 Tandis que pour nous la reprise de l'acquis constitue - au fond de nous-mêmes - une source d'humiliation, les nordiques considèrent cet acquis comme un cadeau du ciel. Se faire imposer un droit étranger ne leur suscite par l'impression d'être colonisés. Par conséquent ils perçoivent le lien inéluctable entre acquis et institutions à l'inverse de nous-mêmes. Tandis que la Suisse est de la ferme conviction qu'un decision making "bidon" doit nous inciter à réduire l'acquis au stricte minimum pour réduire le champ d'application de la satellisation, les nordiques argumentent qu'une mince co-détermination doit être "compensée" par un large acquis pour garantir la non-discrimination. C'est une illusion, car plus l'acquis est grand, plus le decision making doit être musclé.

- 3 Cette différence de perception ne saurait être éliminée par des artifices verbaux, car il s'agit d'une différence de perception de la souveraineté ou de l'usage qui en est fait à des fins partisans. Le Gouvernement suédois est prêt à payer n'importe quel prix politique pour atteindre le but économique de la non-discrimination et de ce fait rester au pouvoir. Un tel opportunisme n'est pas de notre genre et serait, en tout cas, refusé par le peuple.
- 4 Se pose alors le problème des exceptions: Les nordiques doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas recevoir de nous le beurre et l'argent du beurre: un large acquis et peu d'exceptions. Plus l'acquis sera étroit, moins il y aura d'exceptions et vice versa. Les exceptions suisses constituent la conséquence du passage de la méthode "cas par cas" vers la méthode "global approach", passage que - pour cette raison même - nous n'avons jamais activement visé.
- 5 Les exceptions suisses sont d'autant plus justifiées que notre pays fait économiquement beaucoup plus pour la CE que les autres pays de l'AELE. Or cet aspect des choses est systématiquement éliminé de la discussion. De même, nos partenaires refusent de donner une appréciation du retrait que M. Delors a fait par son deuxième discours.
- 6 Vu ces paramètres, nous sommes devant le choix soit de plaire aux nordiques et perdre la cause devant le souverain ou vice versa. Dans cette alternative, il y a un argument à présenter aux nordiques, à savoir qu'ils n'ont point intérêt à surcharger le bateau, s'ils veulent s'assurer une approbation du Traité par le peuple suisse. Or cet argument cache un "poker" que M. Delors se garde bien de nous dévoiler, c'est à dire la question de savoir si la Communauté serait aussi prête à conclure un EEE avec les seuls nordiques. Je n'exclue pas que Delors leur ait donné des garanties à ce sujet, ce qui

expliquerait leur assurance. La complicité entre les suédois et M. Delors n'est pas à sous-estimer.

- 7 Les nordiques feront très fortement pression sur vous pour vous convaincre de biffer des exceptions et d'accepter les deux piliers par des moyens que l'on connaît: campagne de presse, médisance à l'égard de vos collaborateurs, appel à la solidarité AELE, mobilisation de parlementaires, "minimisation" du problème et j'en passe. Selon nos informations, cette "action-charme" devrait débiter à la Conférence ministérielle de l'OCDE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franz Blankart', with a stylized, somewhat abstract shape above the text.

Franz Blankart